

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 5/2024

le 7 février 2024

Mise à l'enquête de la rénovation et transformation de la Maison Charlemagne

10.03.02-2401-Comm05-Maison-Charlemagne.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite au transfert des salles de classe dans le nouveau collège Courbet, la Maison Charlemagne a été libérée de ses occupants, à l'exception du rez-de-chaussée occupé par le centre d'impression communal. Les locaux sont vétustes, non-isolés et les normes de sécurité ne sont plus respectées. Ils ne peuvent plus être affectés à de nouvelles fonctions en l'état. La Municipalité prévoit donc de transformer et rénover la Maison Charlemagne et l'affecter à des surfaces administratives.

Cette rénovation permettra de réunir, sous un même toit, l'ensemble de l'administration et une partie des ateliers d'activités du Service famille, jeunesse, sport et culture. Cette solution libérera un appartement Grand-Rue 50 et une grande partie du bâtiment Terreaux 5 sur le terrain duquel un projet en relation avec les Ecoles est envisagé à terme.




Le projet a été développé principalement avec des ressources internes au Service domaines & bâtiments et sa mise à l'enquête est prévue en février 2024.

Un appel d'offres pour les travaux est en cours à l'issue duquel un préavis pour une demande de crédit de construction sera déposé au Conseil communal. Sauf imprévu, les travaux pourraient débuter en automne 2024 pour une durée de 18 mois.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 15 janvier 2024

